

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021-CA25OCT-34

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, également convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS

Absents : M. Vincent COQUET, Mme Marie-Annick LE FALHER (pouvoir remis à M. Lionel FROMAGE), M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Xavier OLIVIERO, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 SEPTEMBRE 2021 : approbation du procès-verbal

Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

Monsieur le Président indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 06 septembre 2021, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Il invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges sur le projet de procès-verbal et aucune correction ou modification n'étant signalée, Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de ladite séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 06 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1^{er} : DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 06 septembre 2021 ;

Article 2 : DONNE pouvoir au Président ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021-CA25OCT-35

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS

Absents : M. Vincent COQUET, Mme Marie-Annick LE FALHER (pouvoir remis à M. Lionel FROMAGE), M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Xavier OLIVIERO, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ

SSIAD : Budget – Décision Modificative n°2021-02

Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS de Grand-Champ, informe les membres du Conseil d'Administration que le remplacement du personnel en arrêt de travail implique une révision des crédits alloués au chapitre 012.

Pour information, les absences d'agents sont les suivantes sur l'année 2021 :

- ▶ Un agent à temps complet placé en congé pour maladie professionnelle sur toute l'année ;
- ▶ Un agent à temps complet placé en autorisation spéciale d'absence sur la 1^{ère} moitié de l'année dans le cadre du COVID car considéré comme personne vulnérable ; les assurances n'indemnissent pas le SSIAD dans cette situation ;
- ▶ Un agent à temps complet en congé de maladie ordinaire depuis le mois d'août 2021.

De plus, la mise en place de la prime « grand-âge », par délibération du 15 février 2021, doit être intégrée dans le budget 2021.

Ces dépenses sont équilibrées par l'inscription de crédits au compte 6419, compte qui enregistre les remboursements d'assurances, ainsi que par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (compte 73) liée à une prise en compte de la prime grand-âge par l'Agence Régionale de Santé.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'inscrire les modifications suivantes :

DM 2 BUDGET SSIAD 2021				
Compte	Désignation	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
Dépenses de fonctionnement:				
64131	Rémunération principale Personnel non titulaire	36 749.00 €	3 180.00 €	39 929.00 €
68174	Dotations aux dépréciations des actifs circulants - Créances	66.00 €	5.00 €	71.00 €
TOTAL		36 815.00 €	3 185.00 €	40 000.00 €

DM 2 BUDGET SSIAD 2021

Compte	Désignation	Personnes Agées	Personnes Handicapées	TOTAL
Recettes de fonctionnement:				
731112	Forfait soins SSIAD Pers âgées	13 815.00 €		13 815.00 €
731212	Forfait soins SSIAD Pers handicapées		1 185.00 €	1 185.00 €
6419	Remboursement sur rémun. pers. Non médical	23 000.00 €	2 000.00 €	25 000.00 €
TOTAL		36 815.00 €	3 185.00 €	40 000.00 €

Ceci exposé :

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2021 du budget SSIAD ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1: DÉCIDE de voter la décision modificative tel que présentée ci-dessus ;

Article 2: AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



N°2021-CA25OCT-36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Paul LEVANEN, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS

Absents : M. Vincent COQUET, Mme Marie-Annick LE FALHER (pouvoir remis à M. Lionel FROMAGE), M. Frédéric ANDRÉ, Mme Marinette FATOUMAOU, M. Xavier OLIVIERO, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Nombre de membres en exercice : 17 - **Présents :** 10 - **Votants :** 11

Secrétaire de séance : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ

SSIAD : Budget Primitif 2022

Rapporteur : M. Yves BLEUNVEN

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2022, proposé par Monsieur le Président, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ▶ en section de fonctionnement, de 563 042,00 €
- ▶ en section d'investissement, de 14 150,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2022, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2022.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

